

Sous-groupe 2: “Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux (OII) de l’UNESCO”

Résumé informel de la 3è réunion

9 mai 2017

Les Co-Présidents ont rappelé que l'ordre du jour et le programme de travail avaient été approuvés lors de la première réunion du Sous-Groupe 2 le 28 février 2017. Ils ont informé que, comme il a été discuté par le Bureau du Groupe de travail, une quatrième réunion du Sous-Groupe 2 serait prévue le 9 juin 2017 pour examiner le projet des recommandations concernant les organes internationaux et intergouvernementaux (OIs).

h. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

La réunion a débuté avec l'examen du dernier point de la partie 6 de l'ordre du jour, la Convention de 2005. Les Co-Présidents ont rappelé les huit questions générales soulevées par les États membres au cours de la précédente réunion dans le cadre des conventions culturelles de l'UNESCO¹.

Les bonnes pratiques suivantes ont été soulignées par les États membres pour la Convention de 2005 :

- Mise en œuvre des recommandations d'IOS;
- Préparation au comité, avec des réunions d'information et le partage anticipé des projets d'amendements ;
- Enquête de satisfaction à l'issue de chaque comité;
- Élection du Bureau du Comité à la fin de la session, afin que le Bureau puisse préparer la prochaine session ;
- Présentation et utilisation des rapports périodiques ;
- Exercice de priorisation ;
- Cadre de résultats et rapports concernant les résultats escomptés du C/5 ;
- Réunions de travail du Bureau avec la société civile; et
- Politique de mobilisation de fonds

Les États membres ont reconnu le bon travail du Secrétariat, malgré les ressources limitées. Il a été noté que seulement 6 à 10 projets sont acceptés chaque année, malgré les fortes demandes, et que cela devait être analysé. L'importance du renforcement des capacités a été réitérée. Une plus grande visibilité et participation des partenaires a été préconisée par les représentants, en tenant compte du contexte mondial. Bien que le site Web ait été cité comme informatif, il a également été noté qu'il n'était pas opérationnel pour en ce moment.

Le Secrétariat a reconnu que les bonnes pratiques mises en évidence par les États Membres étaient dues aux États parties eux-mêmes, permettant des approches novatrices de la gouvernance, telles que la participation de la société civile pour

¹ Comme reflété dans le résumé informel de la réunion du 31 mars 2017.

promouvoir la transparence et la responsabilité. Toutefois, le caractère volontaire du financement a une incidence sur la viabilité de la Convention.

Le Co-Président a attiré l'attention sur l'article 16 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties relative à l'élection des membres du Comité intergouvernemental. Selon la règle, les mandats consécutifs du Comité étaient interdits, à moins qu'un groupe électoral ne soumette une « ardoise propre » des candidats. Le Co-Président a exprimé l'avis que cette approche pourrait être examinée dans le cadre des discussions sur les limites de durée de mandat au Conseil Exécutif et aux autres OIIs.

7. Fonds Internationaux, Programmes internationaux et organes d'experts internationaux

Le Sous-Groupe s'est penché sur l'examen des fonds, programmes internationaux et organes d'experts au titre du point 8 de l'ordre du jour. Le Co-Président a noté que ces mécanismes ont été créés par les principaux organes directeurs, mais ils travaillent avec plus d'autonomie opérationnelle dans leurs respectifs domaines d'expertise. Les Co-Présidents ont suggéré huit thèmes généraux qui pourraient étayer la discussion :

1. Transparence et diffusion efficace de l'information
2. Visibilité et relations avec la Conférence générale et les États membres
3. Mise à jour des mandats
4. Membres et composition
5. Possible harmonisation des règlements et des méthodes de travail
6. Renforcement en termes de ressources
7. Synergies et coopération
8. Responsabilité / feedback / mécanismes de suivi

Plusieurs orateurs ont suggéré que les recommandations pertinentes du Sous-Groupe 1 puissent s'appliquer à ces OIIs. Les méthodes de nomination des experts de ces organes par le/la Directeur/rice général/e ont été mentionnées et la nécessité d'accroître la transparence sur les critères, les qualifications, les termes de référence, les méthodes de travail et le suivi des recommandations. Dans l'ensemble, il a été demandé que plus d'informations soient partagées avec les États Membres et que ces derniers puissent participer en tant qu'observateurs lors des réunions de ces fonds, programmes et organes d'experts.

a. Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)

Les liens entre l'FIPC et le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et la Convention de 2005 ont été soulevés par certains États membres : un alignement et/ou une coopération supplémentaires ont été jugés souhaitables. Les orateurs ont noté le manque d'informations sur la composition du Conseil d'administration, l'impact des projets sélectionnés et la disponibilité des ressources. Le fait que les projets bénéficient aux individus et non aux communautés a également été remarqué.

Le Secrétariat a confirmé que le FIPC n'avait pas de bureau, car ses fonctions étaient exercées par le Conseil d'administration. Le site Internet du Fonds présente des informations pertinentes. Il a également été rappelé que la proposition du Secrétariat

de fusionner le FIPC avec l'IFDC n'a pas été approuvée par le Conseil exécutif qui a préféré maintenir la séparation intellectuelle et fonctionnelle des fonds.

b. Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)

Les orateurs qui ont pris la parole ont noté que le rôle plutôt limité des États membres dans le programme était l'un des facteurs qui ne permettait pas une visibilité adéquate. La page Web du programme pourrait être mise à jour de manière approfondie pour permettre l'interaction avec les parties prenantes et les États membres en particulier, en incluant la présentation des activités récentes. Il a également été suggéré que les États membres puissent recevoir des mots de passe pour accéder à des informations qui ne sont pas disponibles pour le grand public. Il a enfin été demandé plus de transparence, aussi en termes de rapports sur les tâches du Conseil Scientifique.

Le Secrétariat a confirmé une réduction de 40% de son budget, ce qui a affecté la capacité. Néanmoins, les travaux se sont poursuivis dans des domaines clés tels que la coopération avec les instituts de catégorie 2 et les visites scientifiques en Afrique.

c. Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG)

Les synergies établies en raison de l'adhésion des programmes Géosciences et Géoparcs ont été félicitées. Les orateurs ont souligné la nécessité de plus de partage d'informations et de rapports à la Conférence générale et au Conseil exécutif, y compris l'affichage d'informations utiles sur un site Web dédié. La portée internationale des activités du programme, ainsi que l'implication des communautés locales, ont contribué à renforcer l'impact et la visibilité. Le mécanisme de gouvernance de l'PIGG, fixant une limite à une seule réélection, a été considéré comme une pratique exemplaire.

Les États membres ont noté que les géoparcs de l'UNESCO avaient une importance mondiale. C'est un label attrayant, dans certains contextes plus adapté que le patrimoine mondial pour certains sites. Les États membres ont soutenu plus de synergies avec les activités du MAB et du WHC. Ils ont également noté le potentiel des géoparcs à favoriser la coopération internationale Nord-Sud et Sud-Sud.

Le Secrétariat a confirmé qu'il y avait un mécanisme de coordination du groupe de pilotage parmi les trois programmes, et sur le terrain, la coopération et la coordination entre différents sites et les sites avec des appellations multiples, ont été fructueuses. Les possibilités de développer davantage la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud, étaient examinées.

d. Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire

Les Co-Présidents ont rappelé le mandat du Comité exécutif et les résultats importants obtenus jusqu'ici, à savoir l'ouverture du musée de Nubie à Assouan en 1997 et l'ouverture modérée du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire au début

de cette année. Sur la base des informations reçues, le Musée national sera officiellement inauguré en 2018 et pleinement opérationnel en 2019/2020.

Il a été noté que sur les 15 sièges disponibles au Comité, seulement cinq étaient actuellement pourvus. Le comité aura sa prochaine session cette année. Des consultations se sont déroulées sur une éventuelle stratégie de sortie du Comité à la suite de son mandat, lorsque le Musée national sera pleinement opérationnel.

e. Comité consultatif international (CCI) du Programme Mémoire du monde

Les Co-Présidents ont proposé de prendre note de la décision intitulée « Rapport du Comité consultatif international sur l'examen du Programme Mémoire du monde » prise par le Conseil exécutif à sa 201^e session sur ce programme et aucun État membre n'a pris la parole.

8. Category 1 Institutes

a. Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

Les États membres se sont référés au rapport d'IOS et à ses 13 recommandations et se sont renseignés sur l'état de leur mise en œuvre. L'impact des activités du CIPT et les liens avec le programme de sciences naturelles de l'UNESCO n'ont pas été suffisamment explicites, même si le CIPT a fait rapport dans l'EX/4 et organisé une réunion d'information sur ses activités pour les délégations basées à Paris. Le Sous-Groupe est convenu de recommander au Comité intergouvernemental de soumettre un rapport régulier sur ses activités à la Conférence générale car actuellement il n'y a pas de rapports réguliers.

En réponse à une question d'un orateur sur l'utilisation du terme « Centre » au lieu de « Institut », le représentant du CIPT a expliqué que le CIPT était une entité juridique de nature différente avant de devenir un Institut UNESCO de catégorie 1. Néanmoins, il a fonctionné comme un institut. Le Sous-Groupe a été également rappelé que l'Institut est spécial, car il fonctionne en vertu d'un accord tripartite entre le gouvernement italien, l'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

b. Instituts de Catégorie 1 de l'UNESCO dans le domaine de l'Éducation

Un débat général sur la gouvernance des instituts de catégorie 1 de l'éducation a eu lieu. Les réunions des présidents des instituts de catégorie 1 ont été accueillies avec satisfaction par les États membres qui ont pris la parole. Il a été suggéré que l'ISU soit également invité à ces réunions. Le Secrétariat a informé que des réunions ordinaires de direction du secteur de l'ED se déroulent au Siège impliquant le Secrétariat, les chefs des quatre bureaux régionaux et les directeurs des sept instituts de catégorie 1 de l'éducation. L'ISU a toujours été invité à ces réunions.

Certains États membres ont estimé qu'une présentation plus systématique et cohérente des travaux de ces organes pourrait être soumise au Conseil exécutif. Un État membre a proposé que les directeurs des instituts de catégorie 1 puissent effectuer des visites régulières au Conseil exécutif pour revitaliser un dialogue avec les États membres. Cela est particulièrement important compte tenu de la part du budget ordinaire de l'UNESCO qui leur est attribuée. Les sites Internet de certains instituts pourraient également être améliorés pour améliorer la transparence et le partage d'informations.

Le Secrétariat a confirmé que les instituts étaient intégrés au C/5 dans le cadre de chacun des résultats escomptés et que les rapports réguliers au Conseil étaient assurés dans l'EX/4. En outre, une réunion d'information a été organisée pour présenter aux délégations l'IPE, l'UIL et le BIE qui contribuent au grand programme I. En outre, lors des réunions de la Commission de l'Éducation à chaque Conférence générale une partie spécifique est consacrée pour les Instituts.

Une question a été posée sur la définition concrète de « l'autonomie fonctionnelle » des instituts. Le Secrétariat a expliqué qu'après la vérification de l'IOS, le Secteur de l'Éducation avait travaillé sur la clarification de cette définition. En termes de programme et de planification, ils faisaient partie des Grand programmes de l'UNESCO dans le cadre de chaque résultat escompté. Les instituts ont leurs propres organes directeurs et ont par conséquent une autonomie pour la mise en œuvre. En ce qui concerne la gestion financière, les instituts doivent se conformer aux règles et aux procédures de l'UNESCO, tandis que chaque directeur décide des dépenses spécifiques. En matière de gestion des ressources humaines, quelques questions sont en discussion.

Les statuts des différents instituts sont distincts et nécessitent une mise à jour et une harmonisation. Le Secrétariat étudie cela et proposerait des modifications au Conseil exécutif. Le Secrétariat a également examiné attentivement le travail de chaque Institut de catégorie 1 vis-à-vis de l'ODD 4 et proposerait un exercice de cartographie pour identifier les rôles et les atouts respectifs. Une délégation a souligné l'importance de respecter les spécificités de chaque organe et a suggéré que, si le Groupe de travail sur la gouvernance étendait ses travaux au prochain exercice biennal, il pourrait examiner la revue et l'harmonisation des statuts de ces instituts. Les orateurs ont également suggéré que les nouveaux membres du Conseil reçoivent un cours d'orientation afin de faciliter leur compréhension des Instituts.

Dans l'examen individuel des instituts d'éducation de catégorie 1, les discussions étaient les suivantes :

- Sur le **Bureau international d'éducation (BIE)**, un membre a noté le rôle important et la visibilité mondiale de l'institut grâce à sa stratégie de communication.
- **L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)** peut être établi comme une bonne pratique en termes d'impact des programmes de formation en ligne. Son bureau en Argentine devrait être renforcé.
- Le rôle de l'Institut de **l'UNESCO pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (UIL)** en relation avec l'ODD 4.

- Aucune intervention n'a concerné **l'Institut de l'UNESCO pour les technologies de l'information en éducation (IITE)**.
- En ce qui concerne **l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et les Caraïbes (IESALC)**, un membre voulait souligner l'importance de respecter l'autonomie fonctionnelle et intellectuelle de l'institut et a appelé à une reconnaissance accrue de sa valeur ajoutée. D'autres orateurs ont soutenu le rôle clé de l'Institut, qui est le seul consacré à l'enseignement supérieur et pourrait avoir une portée géographique plus large.
- Aucune intervention n'a concerné **l'Institut Mahatma Gandhi sur l'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)**
- Les contributions pour la fiche d'information de **l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IICBA)** ont été reçues plus tôt dans la matinée. Certains membres ont souligné la bonne coopération entre l'IICBA, le Siège, les cinq bureaux multisectoriels en Afrique et les autres bureaux extérieurs. Le site Internet de ce Centre devrait également être disponible en français, compte tenu du fait qu'il couvre la région Afrique.

c. Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Les États membres ont reconnu que l'ISU constituait un atout pour l'UNESCO et qu'il joue un rôle très important dans le suivi de l'Agenda 2030.

Des rapports réguliers ont été fournis au Conseil exécutif. Bien que l'Institut communique constamment, partage les procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage et a une stratégie de mobilisation de fonds, il manque encore d'expertise dans la collecte de fonds. Il a été suggéré que ces instituts participent aux dialogues structurés de financement que l'UNESCO prévoit de lancer après l'approbation du 39 C/5.

En conclusion, le Co-Président a pris note des questions soulevées par le Sous-Groupe en ce qui concerne les instituts de catégorie 1 de l'éducation :

1. Transparence et diffusion de l'information
2. Améliorer la visibilité et l'interaction avec les États Membres, y compris les mécanismes de feedback
3. « Autonomie fonctionnelle » et implications
4. Cartographie des actifs pour la mise en œuvre de l'ODD 4
5. Synergies
6. Harmonisation des statuts et des procédures
7. Bonnes pratiques

Dans le cadre du projet de recommandations du Sous-Groupe 2, une délégation a souligné l'importance d'un partage régulier de l'information et des consultations au sein des groupes électoraux et entre eux, ainsi que le rôle crucial des bureaux à cet égard. Les États membres ont été élus aux Bureaux pour représenter et informer leurs groupes électoraux. La possibilité de recommander des principes directeurs ou un code de conduite pour les membres du Bureau a été suggérée.